

CONCLUSION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES MATIERES PREMIERES AU REFERENTIEL DES PEINTURES ET PRODUITS DE REVETEMENT ECOLOGIQUES D'ORIGINE NATURELLE

CE DOCUMENT N'ATTESTE PAS D'UNE CERTIFICATION BIOLOGIQUE

Société : **Ecoat S.A.S.**

Attestation n° 4085

Page 1 sur 1

Le demandeur est responsable de la conformité desdits produits à la législation générale en vigueur

Le présent document doit être restitué sur simple demande. Seul l'original signé est valable.

Secoia 1403

Fonction : **Liant**

Nom chimique : Alkyde végétale en émulsion

Conformité* : OUI Naturel : **49,28 %** Origine Naturelle : **50,70 %** Synthétique : **0,02 %** Greffons : **0 %**

R1 : NON R2 : NON

Commentaires : 0,02% MIT/BIT/CMIT

* aux exigences du référentiel relatives aux matières premières

Fait à l'Isle Jourdain, valable du 01/01/2014

jusqu'au : 31/12/2014

Matthieu Bouffartigue

Responsable Pôle Matières Premières



AVERTISSEMENT: L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est PERSONNEL au bénéficiaire mentionné ci-dessus, et les ACHETEURS de cette(ces) matière(s) première(s) NE SONT EN AUCUN CAS AUTORISES A FAIRE REFERENCE A L'AGREMENT PAR ECOCERT GREENLIFE OU A UTILISER UN LOGO ECOCERT, que ce soit dans leur communication ou sur l'emballage ou l'étiquetage de la(des) matière(s) première(s) ou d'une peinture ou d'un produit de revêtement.